

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Sercy

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 18 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

Plan au 1:4 000

URBICAND

Soberco
environnement

C'GB'G

ZONAGE

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Ux : Zone urbaine d'activité

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans agricole et paysager

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

Haies à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Secteur d'interdiction de construire dans l'attente d'une mise en conformité des équipements publics d'assainissement

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTEXTE

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

Número d'ER

Motif

Surface en m²

54

Extension de la lagune

1525

0 100 200 300 400 500 m

N

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND